ABC HOLDING

Société par actions simplifiée en cours de formation
au capital 700.000 euros
Siège social : 56 rue Maxime Gorki
51100 REIMS
RCS Reims en cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES LORS DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE «ABC HOLDING»

Présenté par la SARL NORD EST AUDIT
Représentée par Pascal GUIMARD
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de REIMS
REIMS (51) – 3 rue Etienne Oehmichen
Téléphone : 03.26.79.39.40
Fax : 03.26.79.39.49

ABC HOLDING

Société par actions simplifiée en cours de formation
au capital 700.000 euros
Siège social : 56 rue Maxime Gorki
51100 REIMS
RCS Reims en cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES LORS DE LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE «ABC HOLDING»

Madame, monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime de l'associé unique en date du 13 novembre 2024, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Djemel BENFATIMA à la société SARL « ABC HOLDING », société en cours de formation, nous avons établi le présent rapport prévu par Les articles L. 227-1 et L.225-8 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le traité d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée
- Description et évaluation des apports
- Vérifications effectuées
- Conclusions

1. Exposé de l'opération envisagée

Monsieur Djemel BENFATIMA est actuellement propriétaire de 3.500 parts de la Société dénommée « ABC NETTOYAGE », société à responsabilité limitée, au capital de 35.000 euros, ayant son siège social au 17 rue Joseph Cugny à TINQUEUX (51430), immatriculée au RCS REIMS sous le numéro 883 634 594.

Monsieur Djemel BENFATIMA envisage d'apporter la pleine propriété de 3.500 parts de la SARL « ABC NETTOYAGE » à la SAS « ABC HOLDING » en cours de constitution, ayant son futur siège social 56 rue Maxime Gorki à REIMS (51100), et dont le capital serait de 700.000 euros, à immatriculer au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

2. Description et évaluation de l'apport

- **Description**

Monsieur Djemel BENFATIMA fait apport à la société ABC HOLDING, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de la pleine propriété de 3.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée ABC NETTOYAGE. Les caractéristiques juridiques de la SARL ABC NETTOYAGE peuvent être résumées comme suit. ABC NETTOYAGE est une société à responsabilité limitée au capital de 35.000 euros répartie en 3.500 parts sociales de 10 € chacune. Le siège social est fixé à TINQUEUX (51430) au 17 rue Joseph Cugny. Elle est immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 883 634 594. L'associé unique de cette société est monsieur Djemel BENFATIMA.

- **Evaluation**

La valorisation proposée est basée sur une approche patrimoniale intégrant la valeur vénale des actifs de la société dont les titres sont apportés. Cette méthode permet de déterminer une valeur de l'actif net réévalué en substituant à la valeur comptable des actifs, incorporels notamment, leurs valeurs vénales.

Cette approche est validée par l'associé de la société ABC NETTOYAGE et peut servir de référence sur le secteur d'activité de la société ABC NETTOYAGE.

Nous avons comparé la méthode proposée avec une approche fondée sur la rentabilité de l'entreprise à partir d'un multiple du résultat d'exploitation augmenté de la trésorerie nette à la date de l'arrêté provisoire au 30 septembre 2024.
L'approche proposée a, ainsi, été comparée à une estimation de la valeur selon les critères de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) à partir d'un multiple du résultat d'exploitation. La valeur, ainsi obtenue, est :
augmentée de la trésorerie disponible à la date d'arrêté de la situation servant de base à la valorisation
et diminuée des dettes financières à la même date.

- **Rémunération de l'apport**

En rémunération de l'apport de la pleine propriété de Trois Mille Cinq Cent (3.500) parts de la société ABC NETTOYAGE, consenti par Monsieur Djemel BENFATIMA, il lui sera attribué, la pleine propriété de 3.500 actions de 200 euros chacune, à émettre par la société ABC HOLDING, pour une valeur globale de Sept Cent Mille Euros (700.000 €).

L'apport est par conséquent consenti et accepté, net de tout passif, moyennant l'attribution à Monsieur Djemel BENFATIMA de la pleine propriété de 3.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de Deux Cent Euros (200 €) chacune, entièrement libérées, à créer par la société ABC NETTOYAGE, à titre de dotation de son capital social initial pour un montant global de Sept Cent Mille euros (700.000 €).

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes d'exercice professionnel de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés ;

- Contrôler la valeur attribuée aux apports ;

- Nous assurer que des évènements postérieurs à la date d'évaluation des apports ne remettent pas en cause les valeurs attribuées.

Nous nous sommes attachés plus particulièrement à nous assurer que la méthode retenue dans l'étude de valorisation était adaptée. Nous nous sommes également assurés que la situation intermédiaire présentée au 30 septembre 2024 ne remettait pas en cause la consistance de la valeur de la société dont les titres sont apportés et donc la consistance de l'apport effectué.

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient remettre en cause la valorisation retenue.

4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 700.000 euros, rémunérés par 3.500 actions de 200 euros.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 700.000 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins à la valeur au nominal des actions à créer, soit 3.500 actions de 200 euros.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier.

Fait à Reims, le 19 novembre 2024

SARL NORD EST AUDIT
Représentée par Pascal GUIMARD
Commissaire aux Apports

